

*Berne, résolution adoptée lors du comité législatif du 08.12.2010*

## **Résolution sur les restrictions d'accès au master en Suisse**

**L'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) se prononce clairement contre une restriction généralisée de l'accès aux études de master et prône un accès ouvert à la formation tertiaire et à la mobilité dans le paysage des hautes écoles.**

**La formation est un bien public qui doit être accessible à tou-te-s en fonction des intérêts et des capacités de chacun-e, indépendamment de la nationalité, du genre, ou de la situation socio-économique.**

**Le système de formation tertiaire suisse est basé sur la liberté de circulation et la perméabilité entre les différents types de hautes écoles. L'introduction de restrictions d'accès remettrait ce principe de base en question et aurait de graves conséquences sur la situation des étudiant-e-s.**

### **Le passage automatique du bachelor au master – Le master comme diplôme de fin d'études en Suisse.**

La séparation des études en bachelor et master est une conséquence de l'implémentation du système de Bologne, dans lequel le master est défini comme le diplôme de fin d'études pour les hautes écoles universitaires. La Conférence universitaire suisse (CUS) précise dans ses directives que «les études de bachelor et de master remplacent les études de diplôme ou de licence». Cela signifie que les études sont considérées comme terminées uniquement après l'obtention d'un diplôme de master, ce qui a des implications, d'une part, sur la conception des cursus d'études et, d'autre part, sur le financement et la possibilité d'obtenir des aides à la formation pour celles-ci. La Suisse est à ce niveau un modèle pour toute l'Europe.

Des restrictions contredisent ce principe. Au nom de la qualité, certain-e-s cherchent à imposer des instruments de sélection, bien qu'une sélection s'effectue déjà naturellement à l'interne. Quiconque obtient un diplôme de bachelor a les qualifications nécessaires pour entrer en master. Déjà en 2003, l'UNES se prononçait à ce sujet: «L'assurance de la qualité se fait par la définition des conditions d'accès à un Master par les Universités et non pas par la sélection. Ainsi, les étudiant-e-s ont la possibilité d'acquérir des compétences lors de leurs travaux personnels. Si elles/ils n'y arrivent pas, elles/ils seront automatiquement sanctionné-e-s par l'assurance interne de la qualité. Dans ce contexte, il est décisif que nous maintenions l'égalité des chances en donnant la possibilité aux étudiant-e-s de commencer des études Master. »

### **Pas de place en master après le bachelor – que faire?**

Les accords bilatéraux et la stratégie de Lisbonne précisent que si des restrictions d'accès pour le passage en master sont instaurées, elles ne peuvent en aucun cas être discriminatoires et doivent par conséquent s'appliquer à tout-e-s. Le bachelor universitaire n'est pas professionnalisant. Des restrictions d'accès au master plongeraient les étudiant-e-s sans place de master dans une situation précaire. Le fait de se voir refuser l'entrée en master ou de passer entre les mailles du filet aura une influence négative sur les possibilités alternatives. Les étudiant-e-s seront confronté-e-s à une définition vague du diplôme de bachelor et au reproche de ne pas avoir fini leurs études, ce qui les désavantagera dans leur insertion professionnelle. Ces problèmes sont complètement ignorés dans la discussion sur l'accès au master, alors qu'ils seraient imminents et inévitables en cas de restrictions. La formation est la ressource la plus importante de la Suisse et il est nécessaire d'investir plus de moyens financiers publics dans la formation tertiaire. Dans ce sens, l'UNES demande pour les prochaines années une augmentation du financement de la Confédération d'au moins 8% par année pour les deux prochains messages FRI – sans revenir sur les coupes budgétaires liées à la limitations des dettes.

## **Les mécanismes de sélection comme le numerus clausus sont arbitraires et ne garantissent pas la qualité**

Les moyens de sélection basés sur les notes proposent de déterminer, à un moment précis et avant le début des études, si quelqu'un-e convient au master choisi, bien qu'il soit impossible de savoir comment les capacités de quelqu'un-e se développeront au cours des études. Cela montre, si besoin est, à quel point les instruments tel le numerus clausus sont arbitraires et ne reflètent pas la réalité. Ils ne servent qu'à légitimer la limitation du nombre d'étudiant-e-s et ne sont donc pas une garantie de qualité. De plus, ils contribuent à la discrimination structurelle des hautes écoles. Les personnes ayant des difficultés socio-économiques, mais aussi celles ayant des obligations familiales ou une activité professionnelle ne peuvent souvent pas suffisamment se préparer à ces tests et abandonnent parfois leur projet d'études avant même de tenter le numerus clausus. Cette évolution est contraire à la vision de la formation de l'UNES et est vivement rejetée par l'Union.

## **Les étudiant-e-s étranger-ère-s – un réel problème de qualité?**

Le pourcentage d'étudiant-e-s étranger-ère-s dans les hautes écoles suisses fait l'objet de discussions passionnées. Ils/elles mettraient en danger la qualité de la formation tertiaire suisse et coûteraient excessivement cher. En vertu du principe de liberté de circulation en vigueur en Suisse, notre pays serait devenu la destination privilégiée de tous ceux et toutes celles qui n'arriveraient pas à accéder à des places en master chez eux/elles. Cette affirmation est-elle vraie? La mobilité à hauteur de 20% de la population estudiantine est un des buts de la déclaration de Bologne et elle est même encouragée par les hautes écoles. Le pourcentage d'étudiant-e-s étranger-ère-s participe au rayonnement et à la réputation d'une haute école et lui permet d'atteindre une meilleure place dans les rankings. Ces étudiant-e-s sont un enrichissement pour les hautes écoles et les autres étudiant-e-s. Ils/elles apportent beaucoup au discours scientifique et fournissent un travail précieux. Malgré cela, beaucoup craignent un « afflux » de l'étranger sans penser que les conditions pour les reconnaissances de diplômes étrangers sont clairement réglées et que les équivalences doivent être confirmées avant que des études puissent être entamées ou poursuivies en Suisse. On ne peut donc pas soutenir l'argument selon lequel les étudiant-e-s étranger-ère-s nuisent à la qualité des diplômes suisses. Le nombre d'étudiant-e-s étranger-ère-s varie en fonction des voies d'études et des institutions et ne pose pas problème au niveau national. Seules quelques voies d'études ont un haut pourcentage d'étudiant-e-s étranger-ère-s, ce qui n'est pas une nouveauté en Suisse.

## **Des taxes d'études majorées pour les étudiant-e-s étranger-ère-s ne résolvent rien à long terme et sont discriminatoires**

Les taxes d'études sont un obstacle financier qui rendent la formation inaccessible pour beaucoup. L'augmentation de ces dernières ne fera qu'aggraver la situation des personnes pour qui les taxes d'études et le système insuffisant de bourses d'études sont déjà un problème dans l'accès à la formation. En général, en Suisse, il est de plus impossible de prouver le rendement privé de l'éducation dans le domaine tertiaire. C'est aussi pour cela qu'il faut renforcer le fondement selon lequel la formation est un bien public, ouvert à tou-te-s indépendamment de la nationalité. L'UNES estime qu'une majoration des taxes d'études pour les étudiant-e-s étranger-ère-s est injustifiable et discriminatoire, et ce au-delà du fait qu'elle n'apporte pas de solution substantielle au problème. Le déplacement de la problématique financière de façon individuelle — sur chaque étudiant-e — rend l'accès à la formation plus difficile tout en supprimant la responsabilité publique. L'UNES exige en conséquence que les discussions concernant les coûts de la formation soient abordées par les États afin qu'ils trouvent des accords entre eux, comme c'est déjà le cas en Suisse entre les cantons universitaires et les autres.

**Pour ces raisons, l'UNES se prononce contre des restrictions générales d'accès, tant pour les étudiant-e-s étranger-ère-s que suisses. La discrimination n'a pas sa place dans la politique de formation!**

Pour le comité exécutif de l'UNES,  
Virginie Lapaire (f) 078 616 55 87,

Lorenz Bort (d) 076 232 04 37